

Attestation d'entraînement en saut Jeux du Québec / Gatineau 2010

“L'athlète n'ayant pas participé à une épreuve de saut à l'occasion d'une Finale régionale, ou à l'occasion d'une compétition sanctionnée par la FQSN, ou une épreuve de qualification, devra faire la démonstration qu'il a effectué un entraînement sous la supervision d'un entraîneur tel que stipulé dans le document des Jeux du Québec à l'alinéa C).

L'attestation d'entraînement sera signée par l'entraîneur et mentionnera que l'athlète a effectué un minimum de 10 sauts complétés sous la supervision d'un entraîneur du PNCE

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

L'entraîneur devra posséder l'une des composantes suivantes de la certification du PNCE en ski nautique :

- Ancien programme - Niveau I certifié ou Niveau 2 Technique formé ou
- Nouveau programme du PNCE selon le modèle de développement de l'entraîneur du PNCE en ski nautique : « Introduction aux sports nautiques » ou « fondation » ou « Bâtir les habiletés » ou « Introduction à la compétition » - Formé

Je, soussigné(e), _____, déclare que _____
(entraîneur e) (Nom de l'athlète)

pour la région de _____.

s'est conformé à l'exigence de 10 sauts complétés lors de sessions d'entraînement.

Fait à : _____

le : _____ 2010

Signature de l'entraîneur(e)

Remettre cette attestation le plus tôt possible à l'accompagnateur de la délégation et à la Fédération. Au plus tard, au juge en chef à la réunion disciplinaire de la Finale des Jeux du Québec à Gatineau.



Fédération Ski Nautique et Planche Québec

4545, av. Pierre De-Coubertin, C.P. 1000, Succursale M. Montréal, (Québec) H1V 3R2

Téléphone: (514) 252-3092, Télécopieur: (514) 252-3186 www.skinautiquequebec.qc.ca

info@skinautiquequebec.qc.ca